

A l'attention de

GT "Visite technique d'échange" (GT VTE)

Secrétariat:

Lukas Halbig

Working Procedures Ground Staff (L.CBS 3 (B))

DB Cargo AG

Rheinstraße 2, 55116 Mainz

Tel. +49 6131-15-62364

Mobil: +49 0152 375 49 366

E- Mail: lukas.halbig@deutschebahn.com

## Proposition de modifications à apporter à L'annexe 9 du CUU

### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Claude Weis	27.12.2019		Saisie suivant le PV GT VTE 10/2019
Décision GT VTE	24.03.2020		Suivant PV GT VTE 03/2020
Décision GE UW	26.05.2020		Suivant PV GE UW 05/2020

<b>Titre :</b>	Modification des codes : 6.5.2.1 et 7.6.2.1
<b>Proposition de modification de : EF / Détenteur / Autres instances :</b>	CFL Cargo
<b>Proposition de modification sur :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
<b>Emetteur :</b>	Claude Weis
<b>Lieu, date :</b>	Dudelange, 27.12.2019
<b>Description succincte :</b>	Proposition du groupe d'expert RID de l'UIC pour la modification des codes: 6.5.2.1 et 7.6.2.1

**1. Situation de départ (actuelle):**

<b>1.1. Introduction</b>
Ajout des indices de détection et de la suite à donner des codes ; 6.5.2.1 et 7.6.2.1
<b>1.2. Mode de fonctionnement</b>
<b>1.3. Anomalie / Description du problème</b>
Le groupe d'expert RID de l'UIC a proposé de modifier ces codes pour qu'ils sont plus en cohérence avec le RID.

<b>1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?</b>
<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, à savoir :RID
<p>* Code de pratique : un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers. " (Source : Règlement CE 352/2009, Art. 3)</p> <p>„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable" (traduction / Source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)</p>

**2. Situation recherchée**

<b>2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)</b>
Ajout des possibilités de détection de l'anomalie sous la colonne « Anomalies, Critères, indices » et modification de la « suite à donner » pour être cohérent avec le RID.

### 3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Code couleur pour les modifications:

Noir: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré): texte sera effacé

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de défaut
Citerne	6.5.2 6.5.2.1	Non étanche, fuite, perte de marchandises <ul style="list-style-type: none"> <li>• Odeurs</li> <li>• Traces de coulure récentes, persistantes</li> </ul>	Rendre étanche + K, pour RID : faire nettoyer par du personnel qualifié. Si impossible : retrait	5

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de défaut
Citerne <sup>11)</sup>	7.6.2 7.6.2.1	Non étanche, fuite, perte de marchandises <ul style="list-style-type: none"> <li>• Odeurs</li> <li>• Traces de coulure récentes, persistantes</li> </ul>	Rendre étanche, pour RID : faire nettoyer par du personnel qualifié. Si impossible : retrait	5

L'indication de détection est la même que celle du code 6.5.6.1 et 7.6.5.1

#### 4. Motif:

Selon le groupe d'experts de l'UIC. Il faut mettre les mêmes indices de détection comme aux codes 6.5.6.1 et 7.6.5.1 pour pouvoir détecter l'anomalie et ainsi nettoyer les traces sinon l'article 4.3.2.4.1 du RID n'est pas respecté :

**4.3.2.4.1** Au cours du transport, aucun résidu dangereux de la matière de remplissage ne doit adhérer à l'extérieur des citernes.

#### 5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

*Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).*

*Justification des constatations*

Incidences positives :

Exploitation, Interopérabilité, Sécurité, Compétitivité :(Valeur : 4),

Sécurité : (Valeur 5)

--

## 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisés par :

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> oui
Motif : Avec cette modification l'annexe 9 est en concordance avec le RID et aucun danger pour le personnel et l'environnement n'est donné	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir Template. Joindre en annexe le Template de test significatif	
<b>6.3. Détermination et classement du risque:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale: 6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale: 6.3.3. Utilisation abusive du système possible: <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• „Code de pratique“ (règles techniques reconnues)</li> <li>• Utilisation d'un système de référence</li> <li>• Estimation explicite du risque</li> </ul>	
<b>6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation : Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation	[Annexe]